

académie  
Lille

La rectrice de région académique  
Rectrice d'académie  
Chancelière des universités

RÉGION ACADÉMIQUE  
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Département des  
Examens et Concours  
Bureau 3.1

Dossier suivi par  
Bernard VERKINDT  
Chef de bureau

Téléphone  
03 28 37 16 30  
Courriel  
bernard.verkindt@ac-lille.fr

Rectorat de Lille  
20 rue St Jacques  
BP 709  
59033 Lille cedex

- Vu le décret n° 2015-884 du 20 juillet 2015 relatif à la fonction de formateur académique exercée par des personnels enseignants ou d'éducation du second degré ;
- Vu le décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;
- Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;
- Vu la circulaire n° 2015-110 du 21 juillet 2015 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

**ARRÊTE**

Article 1er : Une session du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique (CAFFA) pour les personnels enseignants du second degré et conseillers principaux d'éducation est ouverte au titre de l'année 2018-2019.

Article 2 : Les inscriptions seront prises par le département des examens et concours du rectorat. Le registre sera ouvert du lundi 18 juin 2018 au mardi 18 septembre 2018 inclus.

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 08 juin 2018

Pour la Rectrice et par délégation,  
Le Secrétaire Général de l'Académie

Valérie CABUIL

Dominique MARTINY